

COMMISSION DES VITICULTRICES

Une lutte au long cours pour la reconnaissance d'un statut

Omniprésentes et indispensables à l'économie de l'exploitation viticole et à la gestion de la famille, les viticultrices comme les agricultrices n'ont eu de cesse depuis des décennies de sortir de l'invisibilité, jusqu'à l'obtention du statut de conjoint collaborateur à l'aube de l'an 2000.

D'une manière générale, la proximité entre la sphère domestique et l'exploitation rend difficile l'acceptation par la société du « professionnalisme » des femmes. Selon un rapport présenté au Sénat en 2017 sur les femmes et l'agriculture*, « certains témoignages ont fait état de l'incompréhension à laquelle se heurtent les agricultrices pour faire reconnaître comme telle une activité professionnelle qui se déroule chez elles, et que certains confondent avec les activités jugées normales d'une mère de famille ».

Ce manque de reconnaissance a de graves conséquences pour les femmes qui ne disposent alors d'aucun salaire, d'aucune assurance et n'envisagent même pas une retraite... Dans le monde agricole en général, les exploitations se transmettent de père en fils voire de père en gendre. Les femmes dans l'exploitation n'existent donc que comme « fille de », « femmes de », « mère de », avec le risque d'être rapidement dessaisies de leur propre héritage.

En cas de divorce ou de veuvage, les nombreux témoignages laissés dans les archives de la Commission féminine du SGV indiquent une dépossession quasi totale des biens familiaux.

D'autres difficultés les attendent lorsqu'elles entrent dans la belle-famille vigneronne ; plusieurs témoignages racontent aussi la façon dont les femmes abandonnent leur métier premier, leur formation, leur carrière pour épouser le viticulteur et le travail viticole : « Comme mon mari avait déjà un peu de vignes, il a préféré que j'arrête de travailler [...]. J'ai laissé toutes les responsabilités que mon mari avait, tout en l'épaulant parce qu'il en avait beaucoup. Alors, il fallait quand même être à la maison pour répondre et recevoir, puis essayer d'évoluer avec lui dans ce qu'il faisait. »

Dans les années 80, les femmes se forment toutefois davantage dans les do-



maines administratifs ou commerciaux. Elles vont alors prendre d'autres responsabilités, mais qui s'ajoutent à leurs occupations quotidiennes et ne font pas d'elles encore les cheffes de leurs exploitations : « Une femme de vigneron courageuse devait aller participer aux travaux des vignes, par tous temps. Or les femmes, bien sûr, se sont mises à la présentation des bouteilles, à l'habillage [...]. Tout ça à proximité de leurs occupations quotidiennes, à l'abri, je veux dire dans leurs locaux. Elles se sont mises au bureau [...] Elles ont pris au fur et à mesure des responsabilités, quelquefois plus que les hommes parce qu'elles avaient le crayon en main », peut-on lire dans un autre témoignage issu des fonds de la Villa Bissinger.

Ces prises de responsabilité ont probablement poussé certaines femmes à aller plus loin et à exiger une reconnaissance dans le métier viticole. Et c'est ainsi qu'arrive le temps des revendications portées par quelques pionnières comme Marie Thérèse Lacombe, une champenoise installée en Aveyron qui a milité toute sa vie pour

la condition féminine dans l'agriculture. Le mouvement s'organise au sein des syndicats agricoles nationaux où apparaissent des commissions féminines. La première est née en 1957, à la FNSEA qui modifie ses statuts un an après pour intégrer les voix féminines, sous la pression du Cercle des jeunes agriculteurs.

Le mouvement lancé, c'est au tour des fédérations départementales d'accueillir les femmes, déjà en 1959 pour la Meurthe-et-Moselle. Il faudra attendre 1978 que la FDSEA Champagne-Ardenne lance sa Commission féminine agricole.

Notons tout de même que ce n'est qu'en 1989 que le vote féminin est individualisé de celui de l'époux dans les syndicats locaux.

En premier lieu, les commissions féminines lancent des enquêtes pour établir un état des lieux de la condition des femmes dans les exploitations. Résultat sous forme de constat amer : la majorité des agricultrices ne possèdent aucun statut.

En 1983, les fondatrices de ce qui deviendra la Commission féminine de Champagne sont interpellées par Marc

État des lieux de la condition des femmes

Brugnon alors président du Syndicat Général des Vignerons, pour initier des actions en faveur des viticultrices. Un groupe de femmes – dont Claudette Chauvet, déjà présente au groupe des jeunes du SGV, et Yveline Beurton – vont prendre les choses en main et se lancer dans un combat d'obtention du statut pour les femmes viticultrices de Champagne.

Leur enquête auprès de viticultrices champenoises signe la création de la Commission féminine et répond à différents objectifs. Le premier, et sans doute le plus important : rendre visible le travail des femmes et marquer leur importance au sein d'une exploitation. Il est à noter que leur enquête ne tient pas compte de l'activité domestique et de la charge des enfants. Il s'agit avant tout de faire en sorte que les femmes viticultrices demandent et obtiennent un statut professionnel, celui de coexploitante aussi imparfait soit-il, comme il est proposé par la législation agricole depuis 1980.

Deuxième objectif : se faire connaître des viticulteurs, des viticultrices et de l'ensemble des acteurs de la filière. Lorsqu'elles demandent aux femmes si elles sont d'accord avec la création d'une commission féminine, c'est oui à 84 % et si elles veulent y participer, oui aussi à 64 % !

Si le nombre de réponses reste assez faible, plusieurs viticultrices adressent des messages sur des petites cartes : « Que d'heures de travail au noir ! J'ai travaillé 22 ans pour rien », ou encore de longues lettres qui racontent comment telle viticultrice a tout perdu lorsque son mari exploitant de ces mêmes vignes s'est trouvé une nouvelle femme. Une fois créée officiellement, le 27 sep-



tembre 1984, la commission champenoise va démarrer un combat politique, faisant le va-et-vient entre le législateur et le terrain dans cette période qui va des années 1980, date de l'apparition d'un premier statut, aux années 2000 environ. Elles agissent dans tous les secteurs de la Champagne viticole, se déplaçant en assemblées régionales, et exigent aussi d'être présentes en sections locales tout en se structurant et en se formant. Elles militent aussi

auprès des institutions de la filière et obtiendront en 1986 la cosignature des déclarations de récolte de la part du CIVC. S'associant à l'ensemble du mouvement des commissions féminines dans l'agriculture au niveau national, mouvement encore assez peu connu, elles luttent aussi au niveau politique. Dans une « Lettre aux députés », elles dénoncent les lacunes de ce premier statut et font des propositions circonstanciées pour l'améliorer. « On nous appelait les MLF », se souvient une des pionnières.

L'important pour elles est de faire remonter les contraintes, les exigences, la réalité du terrain vers les législateurs afin que celui-ci adapte mieux les lois.

Dans les années 1990, l'engagement des viticultrices se concentre sur le dossier de la Coreva, la complémentaire volontaire de retraite, dont elles dénoncent la subordination de l'adhésion à celle des chefs d'exploitation.

Elles vont ainsi traiter des retraites, de la formation, de la transmission, mais aussi des dossiers viticoles comme la charte du prestataire ou encore les contrats vendanges.

Il faut attendre ensuite 1999 pour voir naître le statut social de conjoint collaborateur qui ouvre droit à la retraite pour le conjoint ainsi qu'à des prestations sociales en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, à une pension d'invalidité en cas d'incapacité partielle ou totale et à une créance de salaire différé en cas de décès de l'époux et de divorce.

Pour autant, ce n'est qu'en 2006 qu'est supprimé l'accord du chef d'exploitation pour avoir accès au statut de conjoint collaborateur, statut qui s'ouvre cette même année aux personnes passées ou aux concubins. ■

Aurélie Melin,
Institut Georges Chappaz de la vigne
et du vin en Champagne/AJ

* Rapport Femmes et Agriculture, juillet 2017, présenté par Mmes Annick Billon, Corinne Bouchoux, Brigitte Gonthier-Maurin, Françoise Laborde, Didier andelli et Marie-Pierre Monier.